

# Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	Postulat
<b>Titre :</b>	<b>Des transports publics à demi-tarif pour l'ensemble de la population</b>
<b>Initiant·e·s :</b>	Samuel DE VARGAS et Esperanza PASCUAS

---

**Les enjeux de pouvoir d'achat et de mobilité sont au cœur des préoccupations des ménages. La Ville de Lausanne mène déjà une politique volontariste dans ces domaines, surtout auprès de certaines catégories de la population. Afin de renforcer l'attractivité des transports en commun, ce postulat propose d'étendre le subventionnement à hauteur de la moitié du prix de l'abonnement annuel à l'ensemble des Lausannoises et Lausannois.**

Avec un réseau de plus de 260km, les Transports publics de la région lausannoise (tl) permettent à près de 350'000 voyageuses et voyageurs de se déplacer quotidiennement dans l'agglomération lausannoise et au-delà. Une grande partie de la population lausannoise utilise – du moins occasionnellement – ce moyen de transport. Conscientes de l'importance de ce service, les autorités lausannoises mettent les moyens nécessaires afin de poursuivre le développement de l'offre. Les projets d'envergure tels que le tramway lausannois ou encore les Axes forts en sont la démonstration.

Bénéficier d'un tel réseau de transports en commun ne suffit toutefois pas à garantir un moyen de transport à l'ensemble de la population. C'est pourquoi la Ville de Lausanne mène une politique tarifaire avantageuse pour les usagères et usagers. Des mesures ciblées sont mises en place pour certaines catégories de la population. Par exemple, les élèves dès la 5<sup>e</sup> année habitant à plus d'un kilomètre de leur école bénéficient d'un abonnement tl gratuit, et un rabais de 50% est accordé à celles et ceux qui résident à proximité de leur établissement scolaire. Plus récemment, ce sont les personnes à la retraite, les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI ainsi que les jeunes en formation post-obligatoire jusqu'à 24 ans qui se sont vu proposer de nouvelles subventions.

Les transports individuels motorisés sont responsables de 37% des émissions de CO<sub>2</sub>, tandis que les transports en commun ne représentent que 4% des émissions<sup>1</sup>. Force est de constater qu'un transfert modal entre ces deux modes de déplacement est nécessaire pour atteindre un des objectifs du Plan climat : l'élimination des émissions directes de la mobilité d'ici 2030. Par ailleurs, un autre objectif du Plan climat est d'augmenter de 47% les kilomètres totaux parcourus en transports publics. Pour réaliser cette ambition, les modèles de tarification doivent garantir une politique en matière de mobilité socialement équitable.

Dans son programme de législature 2021-2026, la Municipalité prévoit d'améliorer l'attractivité des transports en commun, notamment en proposant des tarifs réduits. Dans cette perspective, il pourrait être judicieux d'étendre le cercle des bénéficiaires des subventions. Actuellement, une partie importante de la population ne bénéficie pas de tarifs préférentiels (les personnes âgées de 25 à 64 ans, ainsi que les jeunes hors formation). Ces Lausannoises et Lausannois sont en grande partie des personnes actives professionnellement, et qui se déplacent régulièrement. Ces dernières et ces derniers pourraient envisager de revoir leur mode de déplacement grâce à certains incitatifs. Par ailleurs, cette partie de la population contribue largement au financement des subventions actuelles ; l'inclure dans le cercle des bénéficiaires serait un signe de reconnaissance.

---

<sup>1</sup> Préavis 2020/54

Dans un autre registre, la Ville de Lausanne perçoit un émolument allant de CHF 20.- à CHF 80.- lors de l'utilisation d'un bon pour les transports publics. Le principe de demander une participation aux usagères et usagers permet de s'assurer que ces dernières et derniers utiliseront le réseau à disposition. Dans le cas contraire, il serait à craindre qu'un nombre important de personnes sollicitent un abonnement, sans pour autant profiter des prestations, ce qui aurait pour conséquence de peser sur le budget la Ville inutilement. Cependant, la somme de CHF 80.- peut représenter un montant conséquent, en particulier pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI qui sont en proie à des difficultés financières. La suppression de la distinction parmi les émoluments perçus, par exemple avec un émolument unique de CHF 40.-, permettrait également d'améliorer la lisibilité de l'offre.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité :

1. D'étendre la réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis à l'ensemble de la population.
2. D'harmoniser le montant de l'émolument perçu, par exemple à CHF 40.-.

Lausanne, le 7 janvier 2025

  
Samuel DE VARGAS

Esperanza PASCUAS